



Modification 001

À tous les soumissionnaires :

AUCUNE contrepartie ne sera accordée pour les extras et / ou les modifications, car le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Cette modification 001 est émise pour :

- 1) Répondre aux questions des soumissionnaires;

1) Répondre aux questions des soumissionnaires

Question 1: À l'Annexe A- Énoncé des travaux, le point 5.4 indique que l'entrepreneur doit fournir des boîtes et/ou bacs en plastique en nombre suffisant pour chaque déménagement. Il est aussi indiqué que ces articles doivent être inclus sans frais supplémentaires pour le client. Cependant, dans l'Annexe B – Base de Paiement, Tableau 1, Section D. Emballage des matériaux et des fournitures, vous demandez des prix pour ces articles.

Cela ferait du sens si vous supprimez la section 5.4 de l'Énoncé des travaux. Si non, pourriez-vous indiquer le nombre de déménagements par année et le nombre de boîtes et/ou de bacs en plastiques qui sont requis pour chaque déménagement.

Réponse 1: Nous avons besoin des coûts par articles individuels (boîtes et bacs en plastique, incluant ruban adhésif, étiquettes etc.) ainsi qu'une confirmation de disponibilité en tout temps. La location du matériel peut varier entre 24h, plusieurs semaines et/ou la durée du travail. Selon l'Annexe B- Base de Paiement, Tableau 1, Section D, article 10, il est indiqué que la période de location pour les caisses de plastique est d'une semaine minimum.

Veillez noter que, si un contrat est octroyé, il sera basé sur des autorisations de tâches et l'entrepreneur devra envoyer un estimé pour chaque demande, en indiquant les quantités requises de bacs de plastiques et de boîtes.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.